

République Française  
Département de la Creuse  
Communauté de Communes CIATE Bourgneuf – Royère de Vassivière

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-200067189-20170629-2017124-DE

Accusé certifié exécutoire

Reçu en préfecture le 03/07/2017

## Communauté de communes de la CIATE – Bourgneuf - Royère

### DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 juin 2017 - Délibération n° 2017/124

#### **Objet : RENOUELEMENT DU PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE « PASSEPORT CULTURE »**

L'an deux mille dix-sept, le 29 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes CIATE – Bourgneuf Royère de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de la commune de Saint-Pierre-Chérignat sur la convocation en date du 21 juin 2017, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Etaient présents :**

MM. PACAUD – JUILLET – CHUSSECOURTE - SARTY – SIMON-CHAUTEMPS - ESCOUBEYROU – JOUHAUD – CHAPUT – LALANDE – GIRON – DESLOGES – LEGROS – PARAYRE – PENICAUD – ROYERE – MARTINEZ – TRUNDE – BRIGNOLI - BUSSIERE – PEROT – TOUZET – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – PAMIES – LEHERICY - LABORDE – PATEYRON - GAUDY – PICOURET - DOUMY – et Mmes LAURENT – SUCHAUD – DESSEAUVE – DURANTON – DUMEYNIÉ – BATTUT – DEFEMME – MAZEAUD - PATAUD - BEAUX.

#### **Etaient excusés :**

MM. RIGAUD – SZCEPANSKI – CHOMETTE – SIMONET - MAZIERE – AUBERT – GAUCHI - DUGAY – CHAUSSADE – RABETEAU – SCAFONE - COUSSEIROUX – AUCOUTURIER – GAILLARD - CONCHON – COUFFY et MMES SPRINGER - JOUANNETAUD – PIPIER – CAPS – POUGET-CHAUVAT - COLON – HYLAIRES – NOUAILLE – PATAUD - LAPORTE.

#### **Pouvoirs :**

Mme SPRINGER a donné pouvoir à Mme BATTUT - Mme JOUANNETAUD a donné pouvoir à M. JOUHAUD – Mme PIPIER a donné pouvoir à M. CHAPUT – Mme CAPS a donné pouvoir à M. LALANDE – M. CHOMETTE a donné pouvoir à M. GRENOUILLET – Mme POUGET-CHAUVAT a donné pouvoir à M. CALOMINE – M. GAUCHI a donné pouvoir à Mme DUMEYNIÉ - M. CHAUSSADE a donné pouvoir à M. LABORDE – M. RABETEAU a donné pouvoir à M. PATEYRON - M. GAILLARD a donné pouvoir à Mme DEFEMME – Mme NOUAILLE a donné pouvoir à M. GAUDY.

#### **Suppléances :**

Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON – M. LEGROS remplace M. MAZIERE – Mme DURANTON remplace M. SIMONET - M. PENICAUD remplace Mme HYLAIRES – M. PICOURET remplace M. COUSSEIROUX – Mme MAZEAUD remplace M. AUCOUTURIER – Mme BEAUX remplace M. CONCHON et M. DOUMY remplace M. COUFFY.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre JOUHAUD

Vote à scrutin public

En exercice	Présents	Votants			
67	43	54			
Votes pour	Votes contre	Abstentions	Blanc	Nul	Refus de vote
54	-	-	-	-	-

Vu la délibération n°2015/07/04 du 07 juillet 2015 du conseil communautaire de la Communauté de communes Bourgneuf – Royère de Vassivière autorisant le Président à signer une convention de partenariat avec le conseil départemental de la Creuse dans le cadre du dispositif « Passeport culture » pour la Maison Martin Nadaud et l'espace culture Confluences ;

Vu la délibération n°2015-62 du 21 juillet 2015 du conseil communautaire de la CIATE Creuse Thaurion Gartempe autorisant le Président à signer une convention de partenariat avec le conseil départemental de la Creuse dans le cadre du dispositif « Passeport culture » pour la saison culturelle itinérante ;

Vu l'arrêté préfectoral n°23-2016-11-02-003 du 02 novembre 2016 portant fusion des communautés Creuse Thaurion Gartempe et Bourgneuf – Royère de Vassivière au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Considérant la volonté d'attirer à travers ce dispositif des personnes qui n'ont peut-être jamais poussé la porte d'une salle des fêtes pour assister aux spectacles et la volonté de continuer à œuvrer pour le lien en participant à l'insertion des travailleurs sociaux dans la vie locale, dans la vie publique ;

Le Président indique que les travailleurs sociaux de Guéret et de Bourgneuf, à l'initiative de la Direction Départementale de l'Insertion, proposent la mise en place du passeport culture du Conseil Départemental sur le territoire de la communauté de communes. Ce passeport permet aux publics les plus démunis d'accéder à une offre culturelle de qualité dans le cadre du Plan Départemental d'Insertion. Le coût pour les bénéficiaires est de 1.60€ le billet. Le CD23 prend en charge la différence.

Au regard de la multiplicité des structures associatives qui accueillent les spectacles et la difficulté que cela générerait de rembourser à chaque association le prix différentiel du billet, il est proposé que les personnes ciblées par les travailleurs sociaux ne payent pas le billet d'entrée mais soient invitées avec un carton d'invitation (configuration identique au passeport culture) avec la liste des spectacles, lieux, horaires... La Communauté de communes préparera ces cartons qui seront donnés aux travailleurs sociaux du territoire qui à leur tour les remettront au public cible du passeport culture. Ces personnes n'auront plus qu'à contacter l'office de tourisme pour réserver le nombre de places nécessaire.

A travers ce dispositif, il s'agit d'attirer des personnes qui n'ont peut-être jamais poussé la porte d'une salle des fêtes pour assister aux spectacles. Le but est bien de continuer à œuvrer pour le lien social. La convivialité des soirées culturelles organisées avec les associations du territoire devrait faciliter l'insertion de ces personnes dans la vie locale, dans la vie publique.

Le Président propose d'inscrire la commune dans ce dispositif, pour la Maison Martin Nadaud, l'espace culturel Confluences et la saison culturelle itinérante.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Décide d'autoriser le Président à signer une convention de partenariat avec le Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Passeport culture ».

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

